

Information n° 46 pour les assurés

20 novembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Après l'excellente année financière 2017, l'année 2018 est très différente. Le climat sur les marchés financiers a été impacté en 2018 par les incertitudes géopolitiques et économiques. Le différend commercial des Etats-Unis avec la Chine et l'Europe a fait chuter les cours et continue d'inquiéter les marchés. Les marchés obligataires ont fléchi à la suite du relèvement des taux d'intérêt, ce qui a pesé sur les rendements.

Concrètement, notre rendement des dix premiers mois de 2018 est négatif. Cela a également influencé la décision du conseil de fondation relative au taux d'intérêt pour 2018. Vous trouverez ci-dessous des explications plus précises.

Nous avons aussi procédé ces derniers mois à un examen approfondi de nos modes de diffusion des informations. Nous avons notamment changé la présentation du site Internet qui est désormais compatible avec les mobiles. Allez voir sur: www.pv-swissport.com.

Le point «Informations sur la PPS» à la fin de ce courrier contient d'autres nouvelles dispositions récemment décidées.

L'essentiel en bref

- Taux de couverture au 31 octobre 2018: 113,4%
- Rendement jusqu'au 31 octobre 2018: -1,62%
- Rémunération du capital-épargne en 2018: 1,0%
- Les rachats personnels sont possibles jusqu'au **14 décembre 2018** → Date
- Le choix du plan de prévoyance pour 2019 est possible jusqu'au **29 décembre 2018** → Date
- Offre attrayante pour les hypothèques avec des conditions avantageuses pour les assurés

Rendement des placements 2018

Le conseil de fondation et le comité de placement ont suivi de près les événements qui se sont produits sur les marchés financiers durant toute l'année, ils ont observé les évolutions en cours et pris les décisions nécessaires en matière de placements. La PPS a constitué des réserves de fluctuation de valeur en vue des corrections intervenant sur les marchés financiers. La PPS peut ainsi absorber jusqu'à un certain point ces fluctuations sans être confrontée à des difficultés financières. Globalement, le rendement à la fin octobre 2018 est de -1,62%.

Le tableau ci-dessous présente la composition et le rendement des actifs à la fin octobre 2018. Les biens immobiliers constituent un pilier important de notre rendement. Sans oublier les hypothèques qui continuent de générer un rendement positif.

Le tableau suivant fournit des informations sur les différentes catégories de placement et leur rendement au 31 octobre 2018:

| Anlagekategorie | Gewichtung in % | Rendite in % |
|--|-----------------|--------------|
| Liquidität | 1.84 | -0.18 |
| Obligations CHF | 12.22 | -1.29 |
| Obligations in Fremdwährung übrige Welt | 5.01 | -2.62 |
| Obligations Unternehmen in Fremdwährung | 5.72 | -4.42 |
| Obligations Emerging Markets in Lokalwährung | 3.93 | -7.05 |
| Hypotheken | 4.98 | 0.99 |
| Aktien Schweiz | 9.65 | -2.87 |
| Aktien Europe währungsabgesichert | 2.67 | -6.15 |
| Aktien Nordamerika währungsabgesichert | 3.35 | 0.34 |
| Aktien Pazifik währungsabgesichert | 3.41 | -7.44 |
| Aktien Emerging Markets | 3.85 | -12.98 |
| Aktien Nachhaltig währungsabgesichert | 10.84 | -1.10 |
| Immobilien Schweiz | 32.45 | 1.74 |
| Direkte Beteiligung | 0.08 | 0.00 |
| Total | 100.00 | -1.62 |

Le **taux de couverture provisoire** au 31 octobre 2018 est de 113,4%. Dans l'hypothèse où le rendement serait de zéro aux mois de novembre/décembre, ce taux serait d'environ 113% compte tenu du taux d'intérêt LPP de 1%.

Vous trouverez le taux de couverture actuel, mis à jour chaque mois, sur la page d'accueil de notre site www.pv-swissport.ch.

Rémunération

En novembre 2018, le Conseil fédéral a laissé inchangé pour 2019 le taux d'intérêt minimal de la prévoyance professionnelle obligatoire qui est actuellement de 1,0%.

Lors de sa réunion du 16 novembre 2018, le conseil de fondation a décidé de la rémunération des avoirs de vieillesse des actifs, conformément à la directive actuellement applicable sur la fixation du taux d'intérêt.

Il a pris les décisions suivantes concernant les intérêts de mutation et le taux projeté. Récapitulatif:

| Dénomination | Pourcentage | Explications |
|--|-------------|---|
| Taux appliqué aux avoirs de vieillesse pour 2018 | 1,0% | Votre avoir de vieillesse intégral est rémunéré au taux d'intérêt indiqué, bien que la fondation affiche un résultat négatif. La rémunération de la part surobligatoire est calculée sur la base de la situation actuelle des réserves. En ce qui concerne les sorties et les départs à la retraite en cours d'année, les intérêts sont versés ultérieurement. Les montants inférieurs à CHF 50 restent dans la caisse de pension. |
| Taux d'intérêt pour les mutations en 2019 | 0% | Le conseil de fondation décidera en novembre 2019 de la rémunération définitive pour 2019. Si la rémunération est supérieure, un versement supplémentaire sera effectué après la décision relative au taux d'intérêt qui sera prise fin 2019. |

| | | |
|-------------------------------|------|---|
| Taux projeté à partir de 2020 | 1,5% | Pour le calcul des futures prestations de vieillesse, lesquelles figurent sur votre certificat d'assurance sous la rubrique «Prestations prévisibles» (vieillesse, invalidité et décès), un taux projeté inchangé est appliqué. |
|-------------------------------|------|---|

Rémunération de l'avoir de vieillesse en 2018

Bien que le taux d'intérêt minimal légal ne concerne que l'avoir de vieillesse LPP, le conseil de fondation a décidé de rémunérer également la part surobligatoire au taux de 1%. Les dépenses supplémentaires liées à cette rémunération s'élèvent à CHF 2 millions. Le conseil de fondation considère que cette rémunération relativement élevée est raisonnable au vu du taux de couverture toujours élevé d'environ 113%.

Ajustements de rentes

Le conseil de fondation renonce à procéder à des augmentations de rentes au 1^{er} janvier 2019. Le **rendement** des placements de 2018 et l'incertitude de l'évolution future des revenus de nos placements ne permettent aucune augmentation.

Plans de prévoyance 2019 - nouvelles valeurs de référence

Toutes les valeurs de référence reposent sur la rente AVS annuelle simple maximale. Celle-ci étant portée à CHF 28'440 en 2019, les valeurs de référence changent également:

| | | |
|---|--|-------------|
| Seuil d'entrée pour l'assurance de base | 75% max. de la rente AVS simple | CHF 21'330 |
| Déduction de coordination | max. 50% de la rente AVS simple, min. 20% du salaire ass. | CHF 14'220 |
| Seuil d'entrée pour l'assurance de base | 3 fois max. la rente AVS simple plus déduction de coordination | CHF 106'650 |

Vous trouverez des informations détaillées relatives aux plans de prévoyance sur notre site à la rubrique «Publications \ règlements».

Choix du plan de prévoyance

→ **Date**

Vous pouvez choisir cette année aussi entre le plan de prévoyance «standard» et «standard plus» à compter du 1^{er} janvier 2019. Si vous souhaitez changer de plan, nous vous prions de renvoyer le formulaire ci-joint dûment rempli à votre service des ressources humaines avant le **29 décembre 2018 au plus tard**.

Informations sur la PPS

31 personnes ont assisté aux réunions d'information qui ont eu lieu en 2018 à Zurich, Bâle et Genève. A Zurich, elles étaient 7, à Genève 15 et à Bâle 9.

En raison de cette très faible participation, le conseil de fondation a décidé de renoncer à l'organisation de ces réunions en 2019. Nous nous efforcerons plutôt de publier, en plus des courriers d'information, davantage d'articles brefs qui répondent mieux au besoin d'information des destinataires.

Nouveautés à partir de 2019

Les courriers d'information (comme celui-ci) seront annoncés par de brefs messages adressés aux collaborateurs actifs et pourront être téléchargés dans leur intégralité sur la page d'accueil. Les retraités continueront de recevoir les courriers d'information par la poste. Nous souhaitons ainsi réduire le volume de papier utilisé pour la même quantité d'informations diffusées et économiser des frais d'envoi.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre famille une belle période de l'Avent et de joyeuses fêtes.

Le conseil de fondation de la PPS